

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 Janvier, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : DANJEAN Catherine (Pouvoir à PICOLLET Marie-Aleth), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothée, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

DEPLACEMENT DU FONDS DE COMMERCE DE TABAC PRESSE DE LA RUE DU COLONEL PAGAND A LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL A REPRENDRE SUITE A AVIS FAVORABLE DE LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

- Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-106 du 27.10.2016.

- a pris connaissance de l'avis favorable de la Direction Régionale des Douanes de Bourgogne en date du 19.12.2016
- a décidé par 11 voix pour, 3 voix contre et 2 bulletins blancs de donner un avis favorable à la demande de M. Franck COLIN
- autorise le déplacement du fonds de commerce de tabac presse du n°2 de la rue du Colonel Pagand vers le n°3 de la rue de l'Hôtel de Ville
- donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre du déplacement dudit commerce.

PROJET DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR) : DELIBERATION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE LA FISCALITE (AFIN D'ASSUMER LES NOUVELLES CHARGES LIEES A L'ENTRETIEN DES BIENS TRANSFERES PAR L'AFR)

- a décidé à l'unanimité de valider le projet d'augmentation de la fiscalité à compter de 2017 afin d'assumer les nouvelles charges liées à l'entretien des biens transférés à la commune lors de la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Roménay.

MAISON MEDICALE : AVENANT AU BAIL A USAGE PROFESSIONNEL (ACTUALISATION DU MONTANT DES CHARGES)

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de la location des locaux de la maison médicale aux professionnels de santé, d'augmenter le montant des charges à compter du 1^{er} avril 2017 et de le porter à 1250.00 € par mois.
- dit qu'un avenant au bail à usage professionnel sera établi et autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer ledit avenant.

MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) : DELIBERATION SUITE A AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE S. ET L.

- a décidé à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP et d'instituer, selon les modalités définies dans la délibération, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux agents de la collectivité.
- dit que l'attribution individuelle de l'IFSE se fera par arrêté individuel de l'autorité territoriale.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CHAUDIERES DANS LES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Christophe LEMBERET – 71700 LACROST – d'un montant total annuel de 2190.00 € HT pour l'entretien des et la maintenance annuelle des chaudières dans les divers bâtiments communaux.
- précise que les contrats de maintenance correspondants seront conclus pour une durée de trois ans.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer les contrats de maintenance correspondants pour une durée de trois ans.

PROJET D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE TONDEUSE (AVEC REPRISE DE L'ANCIENNE) : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX :

➤ ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES – 69740 GENAS – d'un montant de 1680.00 € HT soit 2016.00 € TTC pour la fourniture de jeux dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de jeux

➤ DEMANDE DE SUBVENTION DETR AU TITRE DE L'ANNEE 2017

- a décidé de ne pas donner suite.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE POUR CAMPING-CAR AVEC BORNE

- a pris connaissance du projet de création d'une aire pour camping-car.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017 :

➤ **ASSOCIATION DES CONSCRITS DE ROMENAY : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2017 POUR LA DELOCALISATION DU BANQUET A LA CHAPELLE-THECLE (250€)**

- a décidé à l'unanimité d'allouer à l'association des conscrits de Romenay une subvention exceptionnelle de 250 € au titre de l'année 2017.

➤ **COMITE DE LA FOIRE DE PAQUES DE ROMENAY (1000 €)**

- a décidé par 15 voix pour et 1 voix contre d'allouer au comité d'Organisation de la Foire de Pâques, au titre de l'année 2017, une subvention de 1000 €.

➤ **ASSOCIATION ANIVOLES (ASSOCIATION DE BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE) (500€)**

- a décidé à l'unanimité d'allouer à l'Association ANIVOLES, au titre de l'année 2017, une subvention de 500 €.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE DE Mme CARRY Catherine - ATSEM (PROTECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES METIERS DE L'EDUCATION) : RECONDUCTION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE ROMENAY (35€ PAN AN)

- a décidé à l'unanimité de rembourser à Mme CARRY Catherine, ATSEM au sein de l'école de Romenay, le montant de la cotisation annuelle de son assurance professionnelle individuelle « Métiers de l'Education » (protection des risques professionnels des métiers de l'Education) d'un montant de 35.00 € au titre de l'année 2017.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder audit remboursement.

PROJET ECOLE NUMERIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

- autorise à l'unanimité M. le Maire à étudier les possibilités de subventions dans le cadre de ce projet et à déposer les dossiers correspondants.

DEVIS DE LA SOCIETE AGORESPACE POUR LE CHANGEMENT DU PANNEAU DE BASKET SUR LE TERRAIN MULTISPORTS (420.00 € TTC)

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise AGORESPACE d'un montant de 350.00 € HT soit 420.00 € TTC pour le changement du panneau de basket sur le terrain multisports (fourniture, livraison et pose).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

MAISON MEDICALE : DEMANDE D'INTERVENTION SUR LE CABINET DENTAIRE (REMPLACEMENT DU CHASSIS EXISTANT PAR LA POSE D'UN BLOC PORTE) : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de la menuiserie Richard BOULAY – 71500 BRUAILLES – d'un montant de 978.00 € HT soit 1173.60 € TTC.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ledit devis et passer la commande.

DELIBERATION AUTORISANT LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE COMPTE DE Mme Corinne RAY DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION D'UN HOTEL-RESTAURANT AU BOURG

- autorise à l'unanimité le dépôt par Mme Corinne RAY d'une demande de permis de construire pour un projet d'hôtel-restaurant sur sa propriété cadastrée section AB n°173 et 279 au bourg de Romenay, comprenant un débord sur le domaine public communal.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par la SEMCODA pour la construction de 18 logements individuels avec abri voiture sur la propriété de la commune de Romenay située « Route de Sermoyer - Les Benoîts ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SCI BG représentée par Mme Elise GREZAUD pour des travaux de rénovation de toiture + agrandissement de fenêtre de toit + changement des ouvertures et porte d'entrée sur sa propriété située « 1832, Route de Loizette ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'arrêté préfectoral de fin d'exercice des compétences en vue de la dissolution du SIVOS de Cuisery.

- de l'arrêté préfectoral de région modifiant les limites d'arrondissement.

- de la population légale INSEE en vigueur au 01.01.2017.

- du modèle d'imprimé de demande d'autorisation de voirie pour les opérations de débardage de bois sur la commune.

- de la requête en référé présentée par M. et Mme HENDRIKX devant le Tribunal Administratif de Dijon.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

